## Notes de cours



# 010 CIRCULATION AÉRIENNE





## 010

# CIRCULATION AÉRIENNE

## SOMMAIRE

1 : Les classes d'espace	3
2 : Signaux lumineux	4
3 : Signaux au sol	4
4 : Séparation longitudinale en fonction du temps	5
5 : Séparation longitudinale en fonction d'une distance DME	6
6 : Séparation entre aéronefs sens opposés	6
7 : Séparation entre aéronefs seuil décalé	6
8 : Séparation entre aéronefs à l'arrivée	6
9 : Séparation entre aéronefs au départ	7

# 1: LES CLASSES D'ESPACE

		ESPACE AERIEN CONTRÔLE NON C				NON CO	NTRÔLE	
	TYPE DE VOL	CLASSE A	CLASSE B	CLASSE C	CLASSE D	CLASSE E	CLASSE F	CLASSE G
Service du Contrôle	IFR		OUI			NON	NON	
	VFR	Interdit	OUI NON sauf SPECIAL		NON	NON		
Séparation	IFR	ENTRE TOUS LES VOLS		IFR / IFR IFR / VFR	IFR / IFR		NON	NON
	VFR			VFR / IFR	IFR / VFR	SPECIAL	NON	NON
Service d'information	IFR	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			rodromes			
d information de vol	VFR				Risques de collision pour tous les aéronefs			
Service d'alerte	IFR	A tous les aéronefs auxquels est assuré le service de contrôle						
Service d'alerte	VFR	Dans la mesure du possible à tous les autres aéronefs						
Nécessité de	IFR	OUI NON				NON		
clairances	VFR	Interdit	OUI NON sauf SPECIAL			NON	NON	
Oblination do	IFR	OUI						
Obligation du contact radio	VFR	Interdit	OUI NON sauf SPECIAL			NON	NON	
Limite de	Emilio de		VI maxi 2	l maxi 250 kt au-dessous de				
vitesse	VFR	Interdit	3050 m (10 000 ft) AMSL					
Règles de vol à vue VFR	Visibilité	Visibilité : 8 km à 3050 m (10 000 ft) ou au-dessus					5 Km	
		Visibilité : 5 km au-dessus de 3050 m (10 000 ft)						
	Distance aux nuages	1 500 m horizontalement, 300 m verticalement				Hors des nuages en vue de la surface		

## 2: SIGNAUX LUMINEUX

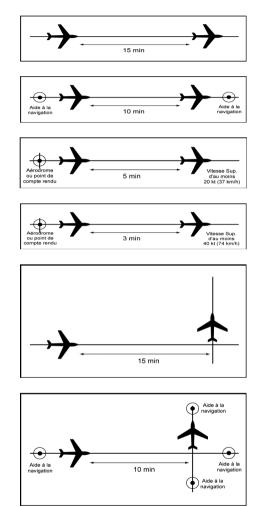
Au sol	Signal	En vol		
Arrêtez	Rouge continu	Cédez le passage à un autre aéronef et restez dans le circuit		
Dégagez l'aire d'atterrissage en service	Eclats rouges	Aérodrome dangereux, n'atterrissez pas		
Retournez à votre point de départ sur l'aérodrome	Eclats blancs	Atterrissez immédiatement et dégagez l'aire d'atterrissage en service		
Vous êtes autorisé(e) à circuler	Eclats verts	Revenez pour atterrir		
Vous êtes autorisé(e) à décoller	Vert continu	Vous êtes autorisé(e) à atterrir		
C'est le 14 juillet :-)	Artifice rouge	Quelles que soient les instructions antérieures, n'atterrissez pas pour le moment		

## 3: SIGNAUX AU SOL

$\times$	Atterrissages interdits		Précautions spéciales au cours de l'approche ou de l'atterrissage
	Circuit à droite		Direction d'atterrissage
×	Zone impropre aux manœuvres	<b>\Pi</b>	Parachutages en cours
C	Contrôle	##	Vol de planeurs en cours
•••	Atterrissages, décollages, circulation sur les pistes ou les voies de circulation	0-0	Atterrissages, décollages sur les pistes seulement

# 4 : SÉPARATION LONGITUDINALE EN FONCTION DU TEMPS

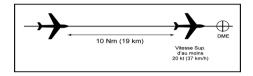
# Aéronefs suivant la même route au même niveau :



# 5 : SÉPARATION LONGITUDINALE EN FONCTION D'UNE DISTANCE DME

## Aéronefs suivant la même route au même niveau :





# 6: SÉPARATION ENTRE AÉRONEFS SENS OPPOSÉS

#### 2 minutes:

Entre les aéronefs de FAIBLE, MOYEN, GROP PORTEUR lorsque qu'ils utilisent :

- la même piste ;
- une piste // distante de de 760 m.

# 7 : SÉPARATION ENTRE AÉRONEFS SEUIL DÉCALÉ

#### 2 minutes:

Entre les aéronefs de FAIBLE, MOYEN, GROP PORTEUR soit au départ soit à l'arrivée.

# 8 : SÉPARATION ENTRE AÉRONEFS À L'ARRIVÉE

#### 2 minutes:

Aéronefs de MOYEN TONNAGE derrière un GROS PORTEUR.

#### 3 minutes:

Aéronefs de FAIBLE TONNAGE derrière un GROS PORTEUR ou un MOYEN TONNAGE.

## 9: SÉPARATION ENTRE AÉRONEFS AU DÉPART

## 2 minutes:

Aéronefs de FAIBLE ou MOYEN TONNAGE derrière un GROS PORTEUR, ou

FAIBLE TONNAGE derrière un MOYEN TONNAGE lorsque qu'ils utilisent :

- la même piste ;
- une pistes // distante de de 760 m;
- une pistes sécantes ou // si les trajectoires se croisent.

#### 3 minutes:

Aéronefs de FAIBLE ou MOYEN TONNAGE derrière un GROS PORTEUR, ou

FAIBLE TONNAGE derrière un MOYEN TONNAGE lorsque qu'ils utilisent :

- une partie intermédiaire de la même piste ;
- une partie intermédiaire d'une piste // distante de de 760 m.